# ASSEMBLÉE NATIONALE

13 février 2020

### INSTITUTION D'UN SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE - (N° 2623)

Commission	
Gouvernement	

## **AMENDEMENT**

N º 16138

présenté par Mme Panot

#### **ARTICLE 58**

Supprimer l'alinéa 22.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Comme la majorité des Français·es, nous nous opposons totalement à l'ensemble de ce projet de loi et demandons le retrait de l'ensemble de ses dispositions, même celles qui auraient pour fonction de limiter les dégâts d'un texte dévastateur. Pour ratifier cet alinéa qui donne à la CNRU la tâche d'assurer l'équilibre financier du régime de retraite géré par la caisse mentionée dans le dispositif entre 2022 et 2025, il nous faudait savoir par quel moyen va être assuré cet équilibre. Nous demandons donc la suppression de l'alinéa.